



37 travailleurs sans-papiers occupent France-Routage

Depuis une semaine, 167 travailleurs sans-papiers occupent six entreprises d'Ile-de-France.

Ce mardi 20 février, une septième entreprise, France-Routage à Bussy-St-Georges (77), est donc occupée par des travailleurs qui ne demandent rien d'autre que la régularisation de leurs papiers pour pouvoir continuer à vivre et à travailler dans des conditions normales.

Les patrons des entreprises de routage, comme de brochage, sont depuis des années de grands utilisateurs de travailleurs sans-papiers, en direct ou plus souvent via des entreprises d'intérim. Des mouvements sociaux pour obtenir des régularisations ont déjà touché une dizaine d'entreprises ces dernières années.

Nous dénonçons ce recours massif, permanent et abusif à une main d'oeuvre intérimaire là où des embauches seraient pleinement justifiées.

Nous regrettons le recours à des travailleurs sans-papiers qui, parce qu'ils sont sans droits et vulnérables, subissent sans pouvoir se plaindre diverses discriminations suivant les entreprises :

- non-paiement d'heures supplémentaires ;
- journées de travail écourtées abusivement ;
- paiement au SMIC quelle que soit la technicité du poste occupé ;
- flexibilité totale jour/nuit ;
- flexibilité de lieux et transports très longs puisque les principales entreprises sont installées en très grande banlieue (au nord, à l'est, au sud).

A ce stade, les travailleurs sans-papiers du routage ne souhaitent pas bloquer la production dans ces entreprises où ils ont déjà tant travaillé et où ils souhaitent poursuivre une carrière. Ils se sont installés à France-Routage parce que c'est la société où ils travaillent le plus mais ils ne s'interdisent pas d'envahir d'autres sites si nécessaire.

Cette initiative est soutenue par l'Union départementale CGT de Seine-et-Marne et le SGLCE CGT qui invite ses mandants à apporter leur soutien le plus large, notamment en se rendant sur place pour appuyer la démarche des salariés en lutte.

Paris le 20 février 2018